GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Conseil des ministres

Mercredi 04 novembre 2026

Le Conseil des ministres a notamment examiné et adopté les dossiers suivants.

Arrêté(s) 2

Centre de mémoire des essais nucléaires : dépollution du bâtiment de la Marine, prévue en janvier 2027 2

Communication(s) 2

Prématurité : une journée de sensibilisation le 13 novembre 2026 2

Aide(s) aux entreprises 3

14,8 millions de francs pour l'équipement de quatre petites entreprises 3

Subvention(s) 4

Dialogue social : 10,6 millions de francs pour deux organisations syndicales 4

Restauration scolaire : 7,3 millions de francs pour le plan d'action TAVIVAT 4

Culture et éducation : 11,5 millions de francs pour deux associations et cinq collèges 5

Sport : 185,7 millions de francs pour des associations sportives 6

Nomination(s) 7

Archipel des Tuamotu : nomination aux fonctions notariales 7

Arrêté(s)

Centre de mémoire des essais nucléaires : dépollution du bâtiment de la Marine, prévue en janvier 2027

Le Président de la Polynésie française a présenté un projet d'arrêté relatif à l'approbation d'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée conclue avec Grands Projets de Polynésie (G2P) pour la dépollution du bâtiment de la Marine, à Papeete.

Ce bâtiment est destiné à devenir le futur Pū Māhara, centre de mémoire des essais nucléaires. L'avenant permet de poursuivre l'opération, avec un démarrage des travaux prévu en janvier 2027.

Des diagnostics ont mis en évidence la présence de matériaux contenant notamment de l'amiante et du plomb. Des travaux de dépollution sont ainsi nécessaires avant toute intervention sur le bâtiment. Parmi trois scénarios présentés par G2P, le scénario n° 1 a été retenu. Il prévoit une dépollution complète de l'amiante et du plomb, en conservant le niveau R+1. Le montant prévisionnel de l'opération est de 75 581 180 F CFP TTC. L'attribution du marché de dépollution est prévue d'ici fin décembre 2026.

La convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec G2P date de 2022. Les travaux de dépollution ont depuis été différés, le temps de définir le projet du futur Centre. Un scénario de dépollution a été retenu et le montant de l'opération a été réévalué. L'avenant met à jour la convention en conséquence, avant l'attribution du marché de travaux.

Communication(s)

Prématurité : une journée de sensibilisation le 13 novembre 2026

La ministre de la Santé a présenté une communication relative à la journée polynésienne de la prématurité organisée par le Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF), le vendredi 13 novembre 2026. Cette journée vise à sensibiliser le public à la réalité des naissances avant terme.

En Polynésie française, environ 9 % des naissances sont prématurées, contre 7 % dans l'Hexagone. Chaque année, le CHPF prend en charge en moyenne une quarantaine de grands prématurés et un peu moins d'une dizaine d'extrêmes prématurés, nés entre 24 et 28 semaines d'aménorrhée. Ces nourrissons sont suivis pendant leurs six premières années par le service de néonatologie et l'équipe du centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP). Ce suivi vise à prévenir les troubles du neurodéveloppement.

Les équipes mobilisées
Cette journée met en avant le travail des équipes du service de néonatologie et du CAMSP. Elle valorise le parcours des enfants prématurés.

Le service de néonatologie compte une équipe médicale de sept praticiens hospitaliers. Son équipe paramédicale réunit plus de 70 agents au service des nouveau-nés hospitalisés. Elle comprend des puéricultrices, des infirmières, des aides-soignantes, des auxiliaires de puériculture, des techniciennes de surface, une psychologue et un psychomotricien.

Les objectifs du service
Le service de néonatologie poursuit plusieurs objectifs :

- Garantir la qualité et la sécurité des soins ;
- Renforcer le soutien à la parentalité et le lien précoce parents-enfant ;
- Favoriser les soins de développement ;
- Encourager l'allaitement maternel ;
- Valoriser l'activité du lactarium ;
- Améliorer la prise en charge de la douleur du nouveau-né et de l'enfant ;
- Favoriser l'autonomie du nouveau-né et son retour en famille ;
- Assurer l'accès aux soins spécialisés à l'ensemble des nouveau-nés et des enfants de Polynésie française.

Des familles à soutenir
Le service identifie plusieurs difficultés : la précarité des familles, les violences conjugales, les grossesses chez les mineures et, en particulier, les grossesses dans un contexte d'addiction maternelle ou familiale. Ces facteurs pèsent sur l'accueil du nouveau-né. Sa famille doit être soutenue et accompagnée.

La journée permet de partager les moyens et ressources destinés à aider ces familles. Des professionnels seront présents à leur service.

Au programme
La journée débutera par un discours d'ouverture, en présence des officiels, de la direction du CHPF et des représentants des associations partenaires. Elle comprendra des stands d'animation et d'exposition, tenus par des associations de parents et de soutien aux prématurés et par les équipes hospitalières. Des artistes locaux proposeront des spectacles de danse. La visite du pôle mère-enfant sera ouverte à tous. Elle permettra de découvrir le service et d'échanger avec les professionnels.

Aide(s) aux entreprises

14,8 millions de francs pour l'équipement de quatre petites entreprises

Le ministre de l'Économie, du Budget et des Finances a présenté quatre projets d'arrêtés relatifs à l'attribution d'aides économiques en faveur de petites entreprises.

Ces aides financent l'achat d'équipements professionnels. Elles relèvent de deux dispositifs, l'Aide à l'équipement des petites entreprises (AEPE) et l'Aide à la création et à la revitalisation des petits commerces et restaurants (APCR).

Ces aides s'inscrivent dans la politique de soutien du Pays aux petites entreprises. Elles favorisent la modernisation et la compétitivité des entreprises. Trois des quatre entreprises bénéficiaires sont en phase de création.

L'achat d'équipements professionnels modernes doit permettre à ces entreprises d'améliorer leur productivité, leur attractivité et leur compétitivité sur le marché local.
L'aide totale octroyée cofinance des dépenses à hauteur de 14 836 000 F CFP. L'investissement global s'élève à 31 822 461 F CFP hors taxe sur la valeur ajoutée.

Ces entreprises relèvent de l'agro-transformation, de la restauration et du commerce. Elles prévoient de créer à court terme dix emplois en contrat à durée indéterminée (CDI).

Subvention(s)

Dialogue social : 10,6 millions de francs pour deux organisations syndicales

La ministre de la Fonction publique, de l'Emploi, du Travail a présenté un ensemble de projets d'arrêtés relatifs à l'attribution de subventions de fonctionnement en faveur d'organisations syndicales représentatives au niveau de la Polynésie française.

- Au titre du dialogue social, ces subventions financent une participation aux dépenses de fonctionnement d'organisations syndicales représentatives.

Subventions en fonctionnement	Montant
Organisation syndicale O OE TO OE RIMA, pour une participation à ses dépenses de fonctionnement, au titre de l'année 2026	4 387 830 F CFP
Organisation syndicale CSIP, pour une participation à ses dépenses de fonctionnement, au titre de l'année 2026	6 226 540 F CFP
TOTAL	**10 614 370 F CFP**

Restauration scolaire : 7,3 millions de francs pour le plan d'action TAVIVAT

Le ministre de l'Agriculture, des Ressources marines et de l'Environnement a présenté un projet d'arrêté relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur d'un syndicat mixte regroupant des communes de Polynésie française.

Cette subvention finance la mise en œuvre du plan d'action du projet TAVIVAT (Transition agroécologique vivrière et agro-transformation). Ce projet vise à intégrer davantage de produits vivriers locaux dans les repas servis dans les cantines scolaires.

- Au titre de l'agriculture, cette subvention soutient la mise en œuvre d'un plan d'action en faveur des produits vivriers locaux.

Subvention en fonctionnement	Montant
Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française (SPCPF), pour la mise en œuvre du plan d'action TAVIVAT en phase de réalisation, au titre de l'année 2026	7 251 611 F CFP
TOTAL	**7 251 611 F CFP**

Culture et éducation : 11,5 millions de francs pour deux associations et cinq collèges

La ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Culture a présenté un ensemble de projets d'arrêtés approuvant l'attribution de subventions de fonctionnement en faveur d'associations et d'établissements scolaires.

- Au titre de la culture, ces subventions soutiennent des projets artistiques portés par des associations.
- Au titre de l'éducation, ces subventions financent l'équipement et l'entretien de collèges.

Subventions en fonctionnement – Culture	Montant
Association Te Nati Ora'i, pour sa participation à la réalisation d'un film documentaire intitulé "Racines en mouvement", au titre de l'année 2026	100 000 F CFP
Association Tahiti New Talent, pour sa participation à la 28e édition de la "World Championships of Performing Arts" à Las Vegas, au titre de l'année 2026	550 000 F CFP
TOTAL	**650 000 F CFP**

Subventions en fonctionnement – Éducation	Montant
Collège de Huahine, pour le renouvellement des manuels scolaires	2 819 055 F CFP
Collège de Makemo, pour la révision de deux pompes et l'acquisition des pièces détachées de l'osmoseur	2 072 256 F CFP
Collège d'Afareaitu, pour les travaux de réparation des plafonds	1 243 000 F CFP
Collège de Rangiroa, pour l'acquisition de matériel et de mobilier destinés à l'ouverture d'une classe ULIS	1 968 924 F CFP

Collège de Taravao, pour la mise en conformité des installations électriques	2 778 218 F CFP
TOTAL	**10 881 453 F CFP**

Sport : 185,7 millions de francs pour des associations sportives

La ministre des Sports, de la Jeunesse a présenté un ensemble de projets d'arrêtés approuvant l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement en faveur d'associations sportives.

- Au titre du sport, ces subventions de fonctionnement soutiennent des projets, des événements et des actions de formation. Les subventions d'investissement financent des équipements.

Subventions en fonctionnement – Sport	Montant
Fédération Polynésienne des Sports Adaptés et Handisports, pour le déplacement de para-athlètes aux championnats handisports de tennis de table en Nouvelle-Zélande	980 000 F CFP
Fédération Tahitienne de Basket Ball, pour une partie de l'organisation de la Polynesia Cup 2026	5 000 000 F CFP
Comité Olympique de Polynésie Française, pour l'équipement et la valorisation de la délégation polynésienne « Team Tahiti » dans le cadre de sa participation aux Jeux du Pacifique 2027	20 430 000 F CFP
Comité Olympique de Polynésie Française, pour l'organisation de séminaires techniques et de formations du mouvement sportif	2 000 000 F CFP
Fédération Polynésienne d'Équitation, pour un documentaire relatif à l'importation par voie aérienne de chevaux en provenance de Nouvelle-Zélande	990 000 F CFP
TOTAL	**29 400 000 F CFP**

Subventions en investissement – Sport	Montant
Fédération Tahitienne de Surf, pour l'acquisition d'un véhicule de neuf places	6 280 000 F CFP
Association sportive Fei-Pi 1923, pour la réalisation de six terrains de padel à Arue	150 000 000 F CFP
TOTAL	**156 280 000 F CFP**

Nomination(s)

Archipel des Tuamotu : nomination aux fonctions notariales

Le ministre de l'Économie, du Budget et des Finances a présenté un projet d'arrêté relatif à la nomination aux fonctions notariales d'un commandant de brigade de gendarmerie territoriale autonome des Tuamotu Centre.

Aucune étude de notaire n'existant dans l'archipel des Tuamotu, ce texte désigne Alexandra ARMERO, qui exerce depuis le 1er août 2026 en tant que commandant de la brigade de gendarmerie, pour occuper ces fonctions.

Le commandant de brigade ne peut recevoir que des testaments et des procurations, sauf urgence. Sa compétence est limitée à sa circonscription d'affectation. Cette nomination individuelle est liée à ses fonctions dans une île dépourvue d'office notarial. Elle n'a pas de durée déterminée et s'appuie sur le statut du notariat en Polynésie française, ainsi que sur une convention de mise à disposition de la gendarmerie nationale au Pays.

Service de la communication
PR/COM